

COMMUNE DE LAVEYRON

Compte rendu du Conseil municipal Séance du 5 novembre 2020

Le 5 novembre 2020, à 19 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame PEROT Sylvie, Maire.

Présents : Mmes BUARD Marie Pierre, Mme LEULY-BRUYÈRE Mallory, PEROT Marie-Pierre, PEROT Sylvie, PLUTON Anne.
MM BUISSON Thierry, DOSSARD Anthony, GATTI Lionel, JACQUET Hervé, PANAYE Laurent, PETIT Gilles, RICHARD Patrick, VIZIER Christian.

Absents excusés : Mmes THIVILLIER Hélène, VERNET Sylvaine, M. PANAYE Laurent
Absents :

Pouvoirs : Mme THIVILLIER Hélène a donné pouvoir à Mme PLUTON Anne
Mme VERNET Sylvaine a donné pouvoir à M. GATTI Lionel
M. PANAYE Laurent a donné pouvoir à M. VIZIER Christian

La séance est ouverte à 19 h 13.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du précédent conseil municipal

Délibération n°05112020-01 : Adhésion à la convention assistance retraite 2020 – 2022 du centre de Gestion de la Drôme

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention « Assistance Retraite 2020-2022 » mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme, opte pour la réalisation totale des processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et autorise Madame le Maire à signer la convention « Assistance Retraite 2020-2022 » et tous actes s'y rapportant.

Délibération n°05112020-02 : Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Porte de Drômardèche

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame PLUTON Anne comme représentant du Conseil municipal de la Commune pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes Porte de Drômardèche, et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision

Délibération n°05112020-03 : Opposition au transfert de la compétence PLUi

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes.

Délibération n°05112020-04 : Aides à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la pose d'un abri voyageurs aux arrêts : La Croix des Mailles – RN7 Sens Nord Sud et Sud Nord, Les Chênes, Le Champblain RN7, et autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n°05112020-05 : Aides à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la pose d'un abri voyageurs à l'arrêt Ancienne Mairie, accepte l'aménagement de l'arrêt de car Ancienne Mairie ainsi que la fourniture et la pose d'un abri voyageur à cet arrêt sur notre commune, sollicite une subvention dans le cadre du Sd'ap, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, valide le plan de financement suivant :

<i>Organisme et origine</i>	<i>Subvention escomptée</i>	<i>Montant escompté en €</i>
<i>Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</i>	<i>80 % du montant HT des travaux</i>	<i>5 682,40 €</i>

et autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n°05112020-06 : Décision modificative Transfert des résultats assainissement sur le budget de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les modifications budgétaires de la décision modificative n°1 toutes sections confondues pour le budget principal, charge Madame le Maire de transmettre au comptable public la présente délibération pour sa prise en charge et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le procès-verbal du conseil municipal et les délibérations sont consultables en mairie.